

LISTE DE SOUSCRIPTION

La souscriptrice :

- **Anna Badurska**, de nationalité française, née le 27 janvier 1981 à Ostroleka (Pologne), divorcée et demeurant au 108, chemin des Loubonnières —quartier Saint-Antoine— à Grasse (06130),,

a effectué la souscription suivante en vue de la constitution de la société par actions simplifiée **42 GLOBAL VENTURES** dont le capital social s'élèvera à un montant de 1.000 euros et le siège social sera sis au 58, rue de Monceau —CS 48756— 75380 Paris Cedex 08.

La soussignée déclare ensuite que la somme versée par elle est conforme aux énonciations de ladite liste et qu'elle confirme sa souscription aux actions formant le capital social, à concurrence de son versement, à savoir :

SOUSCRIPTRICE	NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	POURCENTAGE SOUSCRIT DANS LE CAPITAL	MONTANT DES LA SOUSCRIPTION	MONTANT DU VERSEMENT DE LIBERATION
Anna Badurska	1.000	100,00%	1.000,00 €	1.000,00 €
Total	1.000	100,00%	1.000,00 €	1.000,00 €

Fait le **Signé le 05-06-2025**

*
* *
*

Conformément à la Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000, Madame Anna Badurska, Présidente et associée unique de la société 42 Global Ventures SAS, convient expressément que la présente liste de souscription soit conclue sous la forme d'un acte écrit électronique.

Elle reconnaît et accepte l'effet juridique et la recevabilité du procédé de signature électronique proposé par le rédacteur de la présente liste et accepte de procéder à la signature de la présente liste au moyen de la solution de signature électronique YOUSIGN, conforme aux dispositions du Règlement n° 910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

Elle reconnaît ainsi qu'il s'agit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec la présente liste auquel sa signature électronique se rattache ainsi que son identité de signataire.

Elle reconnaît et accepte que (i) la présente liste établie sous une forme électronique ait la même force probante qu'un écrit sur support papier, conformément à l'article 1366 du Code civil, et que (ii) la signature électronique de la présente liste produise le même effet qu'une signature manuscrite.

Elle s'engage, en outre, à accepter -en cas de litige- que :

- (i) les éléments d'identification, et sa signature électronique soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données, des consentements et des faits qu'ils contiennent ainsi que de la signature qu'elle exprime, et
- (ii) les marques de temps soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent.

Afin de parfaire l'information du signataire, les modalités du procédé de signature électronique choisi sont mises à disposition lors du processus de signature.

Enfin, la signature par Madame Anna Badurska de la présente liste emporte également son acceptation sans réserve des CGU de la solution de signature électronique YOUSIGN dont il a pris connaissance préalablement à la réalisation de sa signature électronique.

Anna Badurska

✓ Certified by  yousign

Anna Badurska

Signé le 05-06-2025